

Parlement jurassien

Résolution interpartis

No

Un pavillon suisse pour le navire de sauvetage Aquarius

Le navire de secours en mer Aquarius, affrété par l'association SOS Méditerranée en partenariat avec Médecins sans frontières, est bloqué depuis plus d'une semaine au port de Marseille, le Panama ayant décidé de lui retirer son pavillon.

Depuis sa première mission en février 2016, l'Aquarius a permis de secourir, en pleine mer, près de 30'000 personnes en danger. Il s'agit ici d'hommes, de femmes et d'enfants. Des êtres humains au-delà du terme déshumanisant de migrants que nous utilisons souvent. Il est indéniable que SOS Méditerranée accomplit une tâche humanitaire en sauvant ces personnes en danger de mort.

Accorder le pavillon suisse à l'Aquarius honorerait la tradition humanitaire suisse, tradition ancrée notamment par la présence de nombreuses organisations non-gouvernementales qui œuvrent à faire respecter le droit des personnes en situation de détresse. Il est bon de rappeler que douze ONG dont Amnesty International, Caritas Suisse, EPER, Terre des Hommes ou encore Médecins du monde ont demandé d'accorder le pavillon suisse à l'Aquarius.

Cet appel s'ajoute à la pétition remise le 9 octobre à la Chancellerie fédérale, munie de plus de 25'000 signatures. Il fait aussi écho au récent plaidoyer de nombreuses personnalités, dont l'ancienne conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, le Prix Nobel de chimie Jacques Dubochet, l'évêque Charles Morerod et l'ex-procureure Carla Del Ponte. Une interpellation a également été déposée fin septembre par les conseillers nationaux Ada Marra (PS), Guillaume Barazzone (PDC) et Kurt Fluri (PLR).

Il est bien clair qu'accorder le pavillon suisse à l'Aquarius ne résoudra pas la complexe réalité de la migration des populations. Pas plus que l'on ne réglera l'immense problème des passeurs qui font de l'argent sur la vie de ces hommes, femmes et enfants. Au-delà de toute polémique, de toute analyse partisane, soutenir cette résolution permettrait de rappeler que ce qui compte avant tout, c'est la vie de ces personnes. Laisser mourir des gens dans les eaux internationales ne doit définitivement plus être une option.

Le Parlement jurassien demande au Conseil Fédéral, de faire usage de la clause d'exception de la loi fédérale sur la navigation maritime (article 35) en permettant au navire Aquarius, affrété par l'association SOS MEDITERRANEE, de bénéficier à des fins humanitaires du pavillon suisse.

Le responsable de la résolution

Fabrice Macquat

Delémont, le 24 octobre 2018